COMITÉ
DE VIGILANCE
SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS

PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue le 6 oct. 2026 à 17 h 30

Présents

- Président **Pierre-Alexandre Grenier**, Groupe Bellemare (organisme du milieu)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Linda Nolet**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énercycle (Exploitant)
- **Marc Montembeault**, représentant citoyen de Saint-Étienne-des-Grès
- **Laurie Brodeur**, représentante citoyenne de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (observatrice)

Personne-ressource

- **Julie Bourassa**, Énercycle

Absence

- **Éric Gilbert**, MRC de Maskinongé (MRC)

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter. Les points suivants sont ajoutés :

11.1 Nouvelles constructions
11.2 Objectif de l'entreprise
11.3 Visite du LET par les membres du comité

Il est proposé par Mme Montembeault et appuyé par M. Grenier d'adopter l'ordre du jour modifié.

Adopté à l'unanimité.

NON ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 mai 2026

Un rappel de la procédure de révision du procès-verbal est fait. Quelques jours après une réunion, le brouillon du procès-verbal est envoyé aux membres du comité par la secrétaire pour récolter les commentaires et corrections, pendant que les discussions sont encore fraîches dans la mémoire de chacun. Le procès-verbal corrigé est transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans un délai prescrit par le règlement qui régit le comité de vigilance. Lors de la réunion suivante, le procès-verbal doit être adopté. Des modifications avant l'adoption sont encore possibles. Cela dit, on invite les membres à les transmettre avant pour alléger le processus d'adoption durant les séances.

Il est proposé par M. Grenier et appuyé par M. Comtois d'adopter le procès-verbal sans modification.

Adopté à l'unanimité

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

4.1 **Plan du site :** Une carte du site à jour a été déposée dans l'extranet par l'équipe d'Énercycle.

4.2 **Démystifier l'importation de matière résiduelle** : Énercycle a produit un document d'une page pour illustrer en pourcentage les sources de matières enfouies au LET et ce que l'importation permet comme bénéfices (annexe).

Sur la capacité maximale permise (200 000 tonnes par année) au LET de Saint-Étienne-des-Grès, 149 193 tonnes ont été enfouies en 2025 dont :

43 % en provenance des industries, commerces et industries (ICI) de la Mauricie
42 % des municipalités membres d'Énercycle
8 % vient de L'Islet-Montmagny (depuis 2008-2032)
4 % vient de La Tuque (depuis 1999)
4 % portion des résidus d'écocentre

L'importation des matières hors Mauricie se fait selon un principe d'entraide municipale.

Ce que les municipalités membres d'Énercycle et les ICI payent représentent une contribution financière qui permet de couvrir de justesse les coûts fixes des opérations. Les importations aident à dégager une marge de manœuvre financière pour les autres coûts et les imprévus. L'importation a donc pour impact de diversifier les sources de revenus et de réduire ainsi la pression sur le compte de taxes de la population de la Mauricie pour la gestion des matières résiduelles.

NON ADOPTÉ

Le LET de Saint-Étienne-des-Grès est le plus important (1er) de propriété municipale, mais en 5e place dans le palmarès des plus gros lieux d'enfouissement au Québec.

4.3 Visite du LET par le comité : Ce suivi n'a pas été fait. Il sera ramené en point varia à la présente rencontre.

5. DÉPÔT ET SUIVI DES AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Avis du 18 juin 2026 – (Annule et remplace l'avis du 28 avril 2026) Dépassement constaté lors de la vérification du suivi des eaux souterraines pour l'année 2025

Lors d'une vérification faite par l'inspectrice du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) le 16 juin 2026, un manquement a été constaté concernant le dépassement de coliformes fécaux d'une valeur limite pour les puits PZ-2 dont le résultat était de 3 UFC / 100 ml le 30 juillet 2025, alors que la limite est de 0 UFC / 100 ml.

Explications d'Énercycle : Le piézomètre est situé très proche des boues de fosses septiques. C'est peut-être un endroit plus propice. Il est possible que la contamination ait eu lieu au moment de l'échantillonnage, mais la raison exacte n'est pas connue. Le puits a été désinfecté. Il n'y aura pas de réponse à déposer au MELCCFP, car ce n'était pas demandé. Le MELCCFP a constaté avec les résultats suivants qu'il y a eu un retour à la norme.

Question : Est-ce que le processus d'échantillonnage a été revenu avec les employés ?

Réponse : Oui.

NON ADOPTÉ

6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS

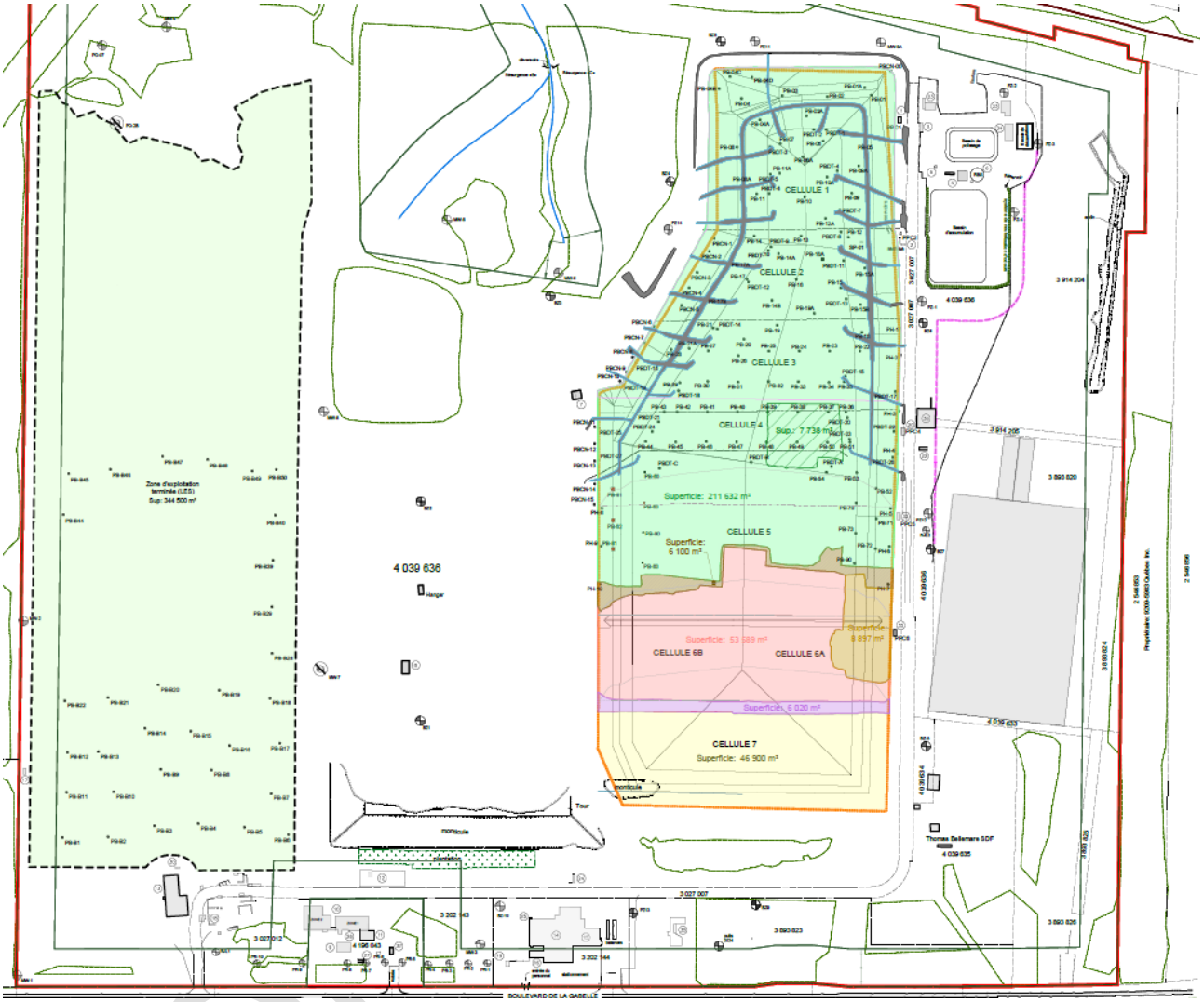

Cellule 6A : Le recouvrement est complété.

Cellule 6B : Le recouvrement sera terminé en octobre.

Cellule 7A : La préparation du fond de la cellule est terminée. Une couche de déchet sera déposée avant la première neige pour éviter que le déneigement racle le sable au fond et que les conduites de lixiviat ne gèlent.

Question : La cellule 7 nous permet de recevoir des matières jusqu'en quelle année ?

Réponse : 2032.

Question : Est-ce que le site a encore des fuites de gaz ?

Réponse : Les biogaz sont bien captés, alors il n'y a presque plus de fuites.

7. TONNAGE DE MATIÈRES REÇUES ET PRÉVISIONS

Matières résiduelles : 3000 tonnes en dessous des prévisions. L'année devrait se terminer autour de 155 000 tonnes pour 2026.

Question : Est-ce qu'on peut déduire que le coût final des opérations sera moindre ?

Réponse : La différence est minime, parce que ce sont principalement des frais fixes.

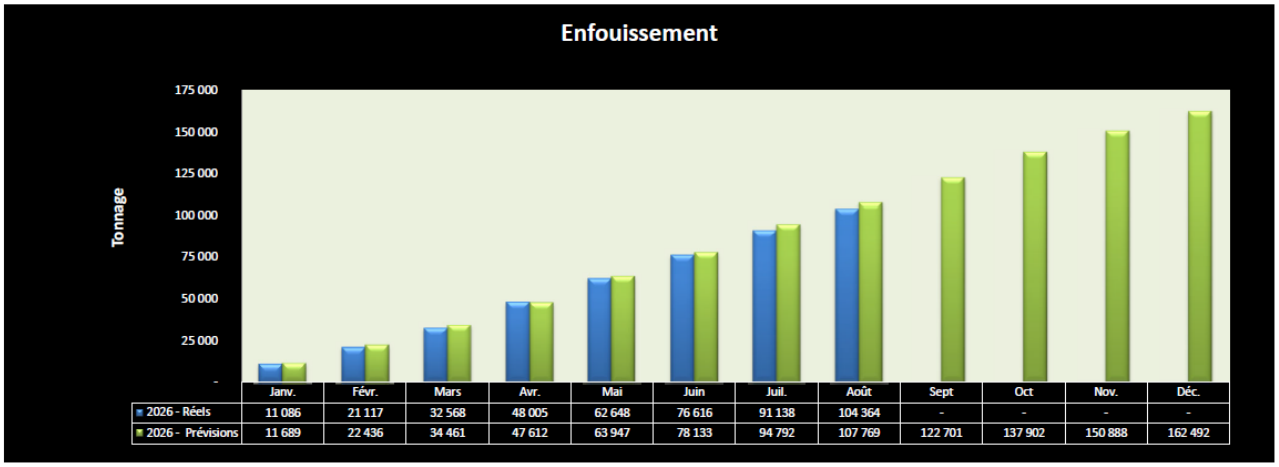

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc.
2026 - Réels	11 086	21 117	32 568	48 005	62 648	76 616	91 138	104 364	-	-	-	-
2026 - Prévisions	11 689	22 436	34 461	47 612	63 947	78 133	94 792	107 769	122 701	137 902	150 888	162 492

Matière organique : Les résultats sont en hausse. La projection pour la fin de l'année 2026 est de 26 000 tonnes. Les gens sont plus performants dans l'utilisation du bac brun, car ils sont mis au chemin moins souvent, mais mieux remplis.

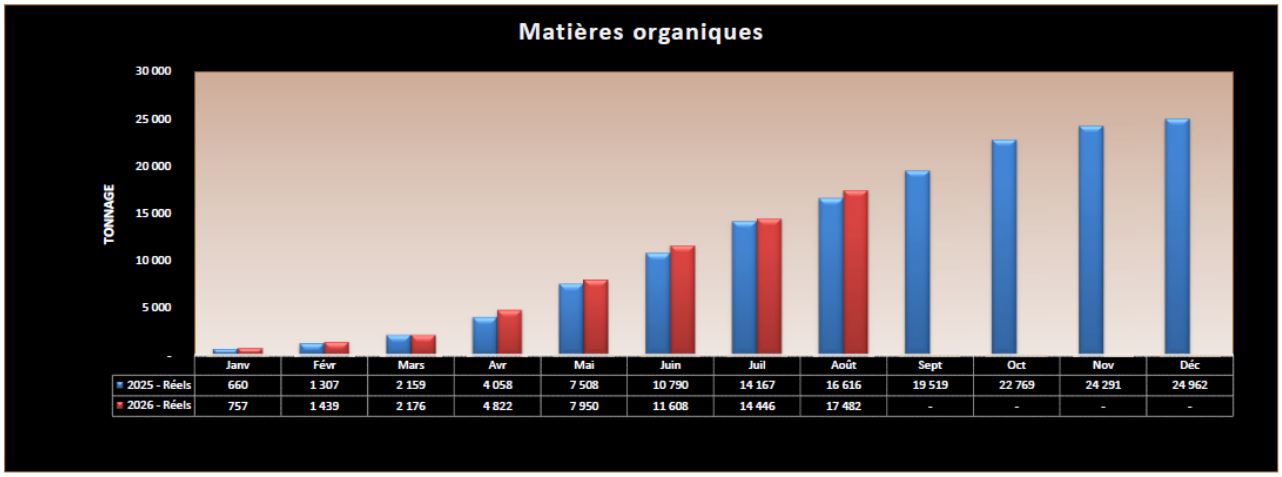

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2025 - Réels	660	1 307	2 159	4 058	7 508	10 790	14 167	16 616	19 519	22 769	24 291	24 962
2026 - Réels	757	1 439	2 176	4 822	7 950	11 608	14 446	17 482	-	-	-	-

Une trousse scolaire pour les écoles primaires (4 et 5e années) est en élaboration. Éventuellement, ce sera pour le secondaire. La sensibilisation et les activités seront intégrées dans le cursus scolaire.

Question : Est-ce qu'il reste encore beaucoup de matières organiques dans le bac noir ?

Réponse : Il en reste, mais de moins en moins.

Question : Est-ce que le contenu du bac brun est contaminé ?

Réponse : Ce n'est pas flagrant, les gens font un bon triage de manière générale.

Question : La matière organique est collectée ici, mais transportée où ?

Réponse : Chez EBI à Montréal et Berthierville.

Commentaire : Le changement d'habitude et l'implantation d'une nouvelle culture se font sur 10 ans. Alors, il faut laisser le temps aux gens pour observer une adhésion massive et une nette amélioration.

8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

Depuis la dernière rencontre du 5 mai 2026, 1 plainte été reçue.

6 juillet 2026 : L'appel a eu lieu en fin pm pour une odeur détectée en début am. La description (odeur fécale) ne correspondait pas vraiment au type d'odeur du LET. Au moment de la vérification des faits, les inspecteurs n'ont rien détecté. La citoyenne a été sensibilisée à l'importance de faire le signalement rapidement pour améliorer l'évaluation de la source potentielle. Le suivi est toujours fait avec la personne qui fait le signalement.

Il est intéressant de constater que la population locale fait de plus en plus la différence entre les types d'odeurs et leur origine.

9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

9.1 Usine WAGA Energy : Rien à signaler, l'usine réussit à bien traiter les biogaz.

9.2 Biogaz

Campagne de surveillance (mai et août 2026): Elle sert à vérifier sur le site qu'il n'y ait pas un taux de méthane qui mettrait à risque d'un incendie les établissements et infrastructures du site. Les résultats respectent les normes.

NON ADOPTÉ

Vérification et calibrage du réseau de captage du biogaz (juin et août) : Les techniciens passent régulièrement pour calibrer les puits pour qu'il n'y ait pas de risque d'incendie dans les cellules d'enfouissement. Les résultats respectent les normes.

Évaluation de la migration verticale des biogaz (juin et août-sept. 2026) : Elle permet de s'assurer qu'il n'y a pas de dépassement de méthane à la surface du site. Une personne se promène sur le site pour prendre des mesures. Les résultats respectent les normes.

Question : À quelle fréquence se font-elles annuellement ?

Réponse : Au minimum 4x / année pour la surveillance et la calibration. L'évaluation de la migration se fait, quant à elle, 3x / année (printemps, été et automne). Les résultats sont transmis au MELCCFP.

10. ACTUALITÉ

10.1 LET Phase II :

Plusieurs études sont terminées.

La prochaine rencontre citoyenne se fera le **24 novembre 2026**. Il y en aura une l'après-midi et une autre en soirée. Chaque étude aura un kiosque pour permettre à la population de prendre connaissance des résultats et de poser ses questions.

Question : Quelle entreprise produit les études ?

Réponse : Tétra Tech et Transfert, Environnement et Société pour l'animation avec la population.

Question : Quand est-ce que le dépôt de l'étude d'impact est-il prévu ?

Réponse : Janvier 2027.

11. VARIA

11.1 Nouvelles constructions : Un dôme a été construit à côté du centre de tri pour entreposer de la machinerie et la protéger de la neige. Un autre sera construit pour le compacteur et remplacera une installation existante vieillissante.

NON ADOPTÉ

11.2 Objectifs de l'entreprise Énercycle

Questions : Quels sont les objectifs pour les prochaines années ?

Réponse : L'agrandissement du LET, phase II, c'est le projet en cours.

Travailler la compaction des cellules pour l'ajuster en fonction de la réduction des matières organiques qui occasionne une baisse des biogaz.

Les boues de fosses septiques sont un volet sur lequel il y a un potentiel d'amélioration, notamment pour le transport et la tarification. Une nouvelle presse à boue sera ajoutée.

Les panneaux solaires pourraient être installés sur le lieu d'enfouissement sanitaire (LES), mais Énercycle attend des nouvelles d'Hydro-Québec.

11.3 Visite du LET par les membres du comité : L'invitation sera transmise aux membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès et les membres du comité de vigilance qui sont intéressés à faire une visite pourront se joindre au groupe.

12. PROCHAINE RENCONTRE

2 fév. 2027 à 17 h.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M. Grenier et appuyé par Mme Nolet de lever la réunion à 18 h 35.

Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

NON ADOPTÉ

Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
5 mai	**Visite du LET par le comité** Planifier une visite avec les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès et les membres du comité de vigilance pour le mois de mai. Responsable : Linda Nolet	

NON ADOPTÉ

ANNEXE

ÉNERCYCLE

Saint-Étienne-des-Grès, le 6 octobre 2026

Destinataires : Membres du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) à Saint-Étienne-des-Grès

Objet : Information relative à la quantité et la provenance des déchets reçus au LET à Saint-Étienne-des-Grès

Le lieu d'enfouissement d'Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès détient les autorisations pour recevoir jusqu'à un maximum de 200 000 tonnes par année de matières résiduelles destinées à l'élimination.

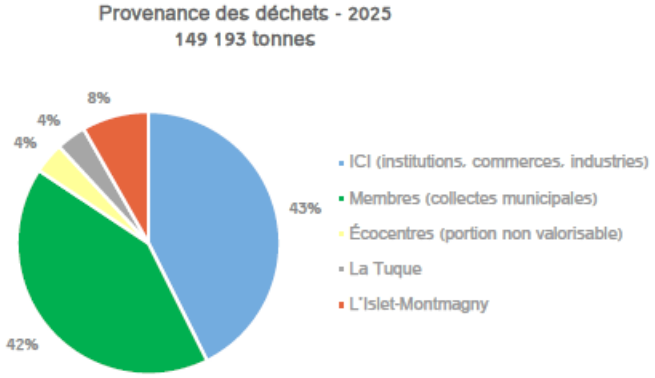

Depuis janvier 2026, les déchets collectés sur le territoire des municipalités desservies par la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGBNY) sont éliminés au lieu d'enfouissement d'Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès. Ce tonnage est estimé à 7000 tonnes par année et n'est pas reflété dans le diagramme ci-haut.

La réception de déchets provenant de régions voisines et de clients privés permet de :

- Diversifier les sources de revenus de l'organisme municipal.
- Réduire la pression sur le compte de taxes des citoyens de la Mauricie.

Stéphane Comtois, Directeur général

Valoriser
les matières
résiduelles
de la Mauricie

390, boul. de La Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Téléphone : 819 373-3130
Sans frais : 866 330-3130

enercycle@enercycle.ca
enercycle.ca